

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 7 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. DPRLDRL190190

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 205 4^e rang de Moreau

Demande de dérogation mineure (DPDRL190190) de madame Guylaine Gagné et monsieur Richard Villeneuve au 205 4^e rang de Moreau, qui a pour objet de permettre la construction d'une résidence principale sur un lot dérogoire existant avant le 1er mars 1984, ayant une mesure frontale de 21.55 mètres au lieu de 45 mètres, ainsi que de permettre l'empiètement du mur NORD de la résidence projetée, situé à 3 mètres au lieu de 7 mètres, dans la zone REC-02.

Les éléments de dérogation sont démontrés au plan d'implantation du futur système d'évacuation et de traitement des eaux usées de la résidence isolée projetée, préparé par l'arpenteur Steve Valiquette le 30 juillet 2019.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à Ferme-Neuve, ce 23^e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.



Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 23 septembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 23 septembre 2019.



Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe